

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 16 juin 2010 - 9 h 30
« L'épargne retraite individuelle et collective »

Document N°11
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les données récentes de l'AFG sur l'épargne salariale et le PERCO

Association française de la gestion financière

Paris, le 23 avril 2010

Communiqué de presse

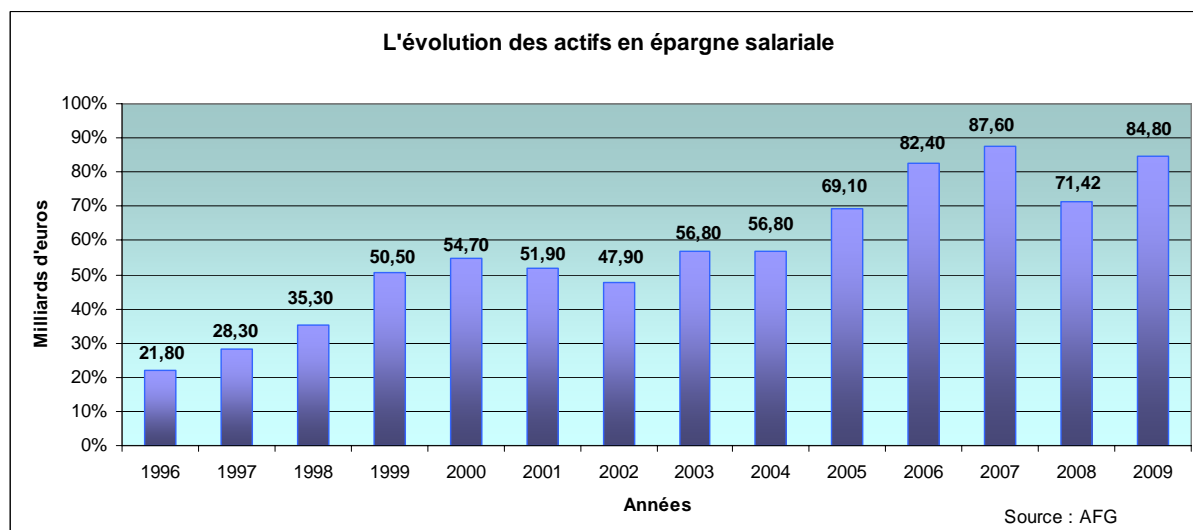
Bilan de l'épargne salariale au 31 décembre 2009 : Malgré une année 2009 difficile sur le plan économique, l'épargne salariale poursuit sa croissance.

**Près de 85 milliards d'euros d'encours sous gestion (+ 18 % en 2009)
Près de 12 millions de comptes de bénéficiaires (+ 300.000 en 2009)
230.000 entreprises équipées (+ 9% en 2009)**

Au moment où débutent les consultations en vue de la réforme des retraites, l'Association française de la gestion financière (AFG) publie son enquête annuelle sur l'épargne salariale.

Les résultats de cette enquête confirment une nouvelle fois **le développement régulier de cette épargne collective** auprès des salariés et des entreprises via l'ensemble des dispositifs d'épargne salariale : participation, intéressement, PEE et PERCO.

Les encours des OPCVM d'épargne salariale se sont établis au 31 décembre 2009 à **84,8 milliards d'euros**, progressant de plus de **18%** par rapport au 31 décembre 2008 malgré un contexte économique et financier encore fragile en 2009.



Ces encours se répartissent entre :

- **les fonds d'actionnariat salarié** (1) à hauteur de **35 milliards d'euros soit 41% du total** ;
- **les fonds « diversifiés »** (2), investis eux même largement en actions, à hauteur de **50 milliards d'euros, soit 59% du total**.

Cette répartition est stable par rapport à 2008.

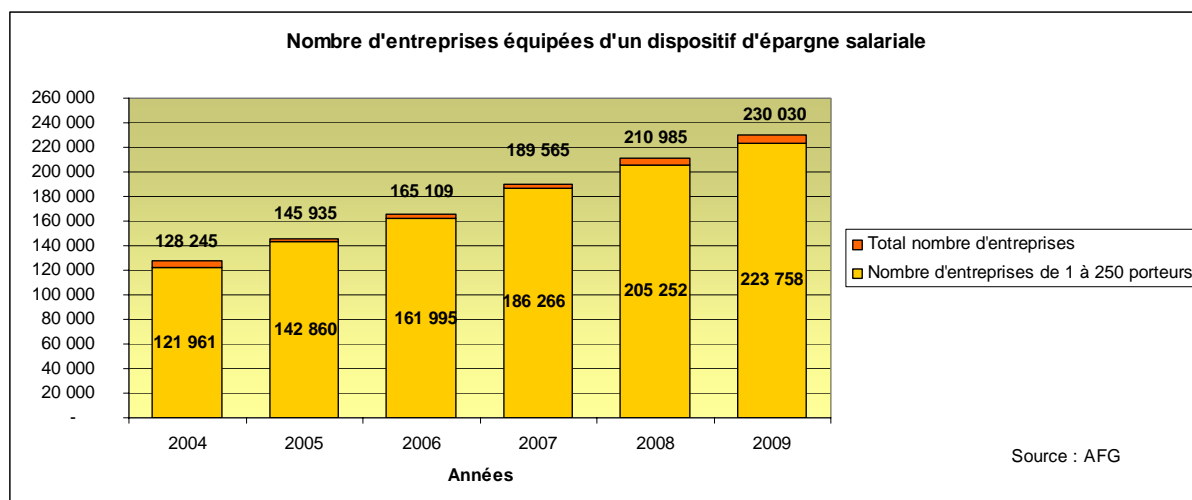
(1) principalement FCPE de l'article L.214-40 du code monétaire et financier et SICAV AS

(2) principalement FCPE de l'article L.214-39 du code monétaire et financier

Les fonds solidaires sont en forte progression. En un an, leur actif a plus que doublé, passant de 480 millions à 1 milliard d'euros. Cette progression s'explique en particulier par la nouvelle réglementation des plans d'épargne d'entreprise qui doivent offrir au moins un fonds commun de placement d'entreprise investi en titres solidaires. **La progression est également marquée pour les fonds ISR (investissement socialement responsable) dont l'encours atteint 3,9 milliards d'euros.**

Les flux de l'épargne salariale ont été de 11,8 milliards d'euros en 2009, dont 4,6 milliards au titre de la participation, 2,6 milliards au titre de l'intéressement, 2,6 milliards au titre des versements volontaires des salariés et 2 milliards au titre de l'abondement des entreprises.

Au 31 décembre 2009, **230 000 entreprises disposent d'un plan d'épargne salariale, soit une hausse de plus de 9 % (+19 000)** par rapport au 31 décembre 2008, confirmant ainsi l'intérêt croissant porté à ces dispositifs par les entreprises, en particulier **celles de moins de 250 salariés dont le nombre a augmenté de 9 % en 2009 et dépasse 223.000.**



On dénombre **11,8 millions de comptes de porteurs d'épargne salariale**, soit 300.000 de plus qu'en 2008.

Les deux principaux cas de débloques anticipés restent la **cessation du contrat de travail**, avec un montant moyen débloqué de près de 2.500 euros pour près de 527.000 salariés, et **l'achat du logement principal qui a concerné près de 122.000 foyers en leur permettant de financer leur projet à hauteur de 7.500 euros en moyenne.**

Viennent ensuite, loin derrière, le mariage ou la signature d'un pacte civil de solidarité (82.000 cas), l'arrivée du 3ème enfant (21.000 cas), le décès, le divorce, l'invalidité, la reprise d'entreprise et enfin le surendettement.

Les salariés confirment donc leur confiance dans l'épargne salariale malgré un contexte économique encore fragile. La durée de placement à moyen et long terme – en particulier celle du PERCO - montre que ces dispositifs constituent un excellent supplément aux régimes de retraite de base et complémentaires.

**

L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent 2 600 milliards d'euros d'actifs, dont près de 1 400 milliards d'euros sous forme de gestion collective (1^{er} rang européen et 2^{ème} rang mondial après les Etats-Unis).

Vous trouverez ce communiqué de presse sur www.afg.asso.fr (rubrique presse)
 Contact : Dominique PIGNOT - Directrice de la Communication
 Tél. : 01.44.94.94.00 (standard) / 01.44.94.94.17 (l.d.) / d.pignot@afg.asso.fr

Extrait du communiqué de presse de l'AFG du 8 mars 2010

Forte croissance des PERCO en 2009

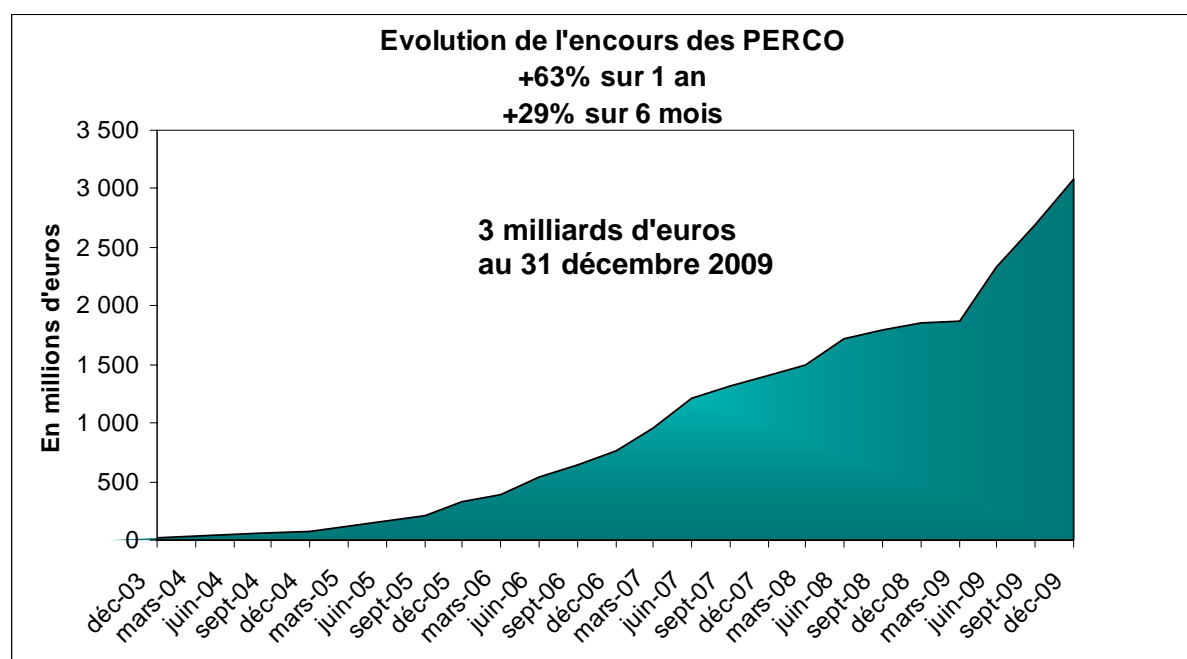
L'encours total augmente de 63 % à 3 milliards d'euros
Le nombre d'entreprises équipées est en hausse de 41 %
Le nombre de salariés adhérents s'accroît de 26 %

Malgré une année 2009 difficile sur le plan économique, les PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) ont poursuivi leur développement.

Au cours de l'année 2009, le nombre d'entreprises équipées a augmenté de plus de 41 %. En effet, au 31 décembre 2009, **près de 111.500 entreprises** proposaient l'accès à ce véhicule d'épargne retraite à leurs salariés.

Parmi les 2,5 millions de salariés couverts, **plus de 557.000** ont déjà effectué des versements, soit une **progression de 26 %** en un an.

L'encours total géré dans les PERCO s'établit au 31 décembre 2009 à **3 milliards d'euros**, en **hausse de 63 %** par rapport au 31 décembre 2008 alors que sur la même période – à titre indicatif – le CAC40 n'a progressé que de 22 %.



Au 31 décembre 2009, les flux d'alimentation des PERCO se répartissent ainsi :

- Participation : **21 %**
- Intéressement : **13 %**
- Versements volontaires des salariés : **21 %**
- Abondement de l'entreprise : **45 %**

L'encours moyen détenu par chaque bénéficiaire s'élève à **5.417 euros** (+ 29,5 % en un an). Près de 38 % des salariés ont fait le choix d'une gestion pilotée de leur PERCO, c'est-à-dire une gestion financière basée sur une désensibilisation programmée de l'allocation de leurs actifs au fur et à mesure de l'approche de la retraite.

L'âge moyen de l'adhérent est de 47 ans.

La proportion femmes / hommes est de 40 % / 60 % et les tranches d'âge se répartissent de la façon suivante :

Age	%
Moins de 30 ans	5,9
De 30 à 39 ans	20,3
De 40 à 49 ans	28,2
De 50 à 59 ans	36,7
60 ans et plus	8,9



Rappelons que le PERCO est une **solution de retraite collective** offrant au moins trois supports de placement avec **sortie en capital ou en rente**. Depuis la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié du 30 décembre 2006, toute entreprise disposant d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) depuis au moins 3 ans est tenue de négocier la mise en place d'au moins un produit d'épargne retraite. **Pour 2010, le plafond d'abondement des entreprises aux PERCO est de 5 539 euros¹**, contre **5 489** euros en 2009.

¹ 16 % du plafond annuel de la sécurité sociale fixé à 34 620 euros pour l'année 2010.